



RÉGION LANGUEDOC ROUSSILLON

**CONTRAT DE PARTENARIAT POUR L'ETABLISSEMENT D'UN
RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES OUVERT AU
PUBLIC EN VUE D'UNE OPERATION DE RESORPTION DES ZONES
BLANCHES POUR L'ACCES AU HAUT DEBIT**

Annexe 4 – Organisation et calendrier du déploiement et de la mise en service

Nom du candidat : France Télécom SA

Date de version : 11/12/2009

Offre Finale

Clause de confidentialité

Toute information contenue dans ce document strictement confidentiel est fournie à la Région Languedoc-Roussillon dans le seul but de répondre à sa requête, et ne peut être utilisée à d'autre fin.

La Région Languedoc-Roussillon s'engage à ne pas publier ni faire connaître tout ou partie de ces informations à quelque tierce partie que ce soit, sans l'autorisation préalable de France Télécom.

copyright 2009
tous droits réservés

Version expurgée
après avis de la CADA
n° 2008 06-31-FIT

1. DEPLOIEMENT DU RESEAU ET DE L'INFRASTRUCTURE

Le déploiement du Réseau vise à couvrir l'ensemble des zones définies dans le programme fonctionnel (article 2.5). Le Réseau fournira pour les Usagers des services de communications électroniques à haut débit tels que décrits dans l'annexe19.

L'engagement du candidat France Télécom est de réaliser le déploiement du Réseau dans un délai de 18 mois à compter de la date de notification du contrat.

Compte tenu des enjeux et des contraintes liées à la multitude de ressources à déployer, il sera mis en place une méthodologie de gestion de projet décrite ci-après.

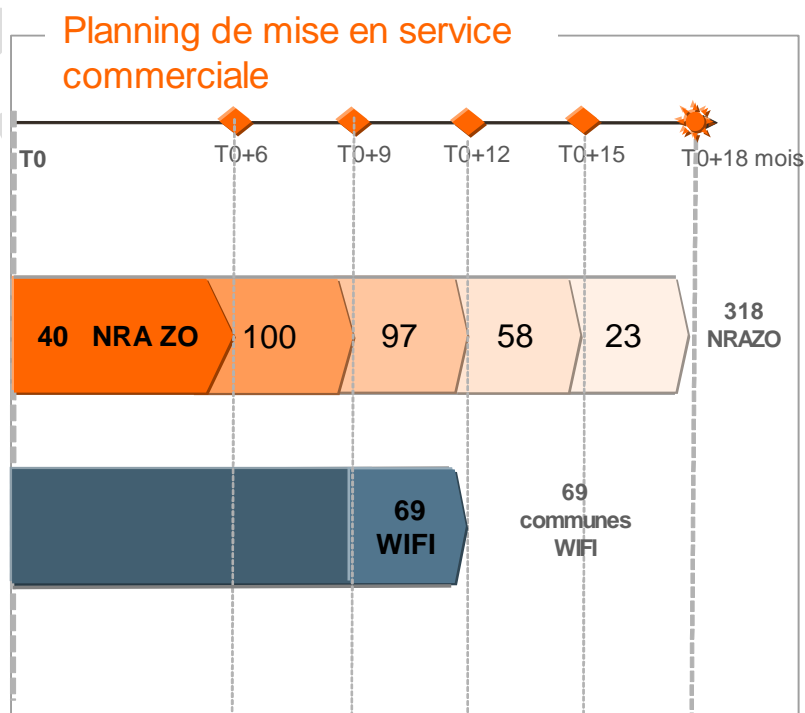
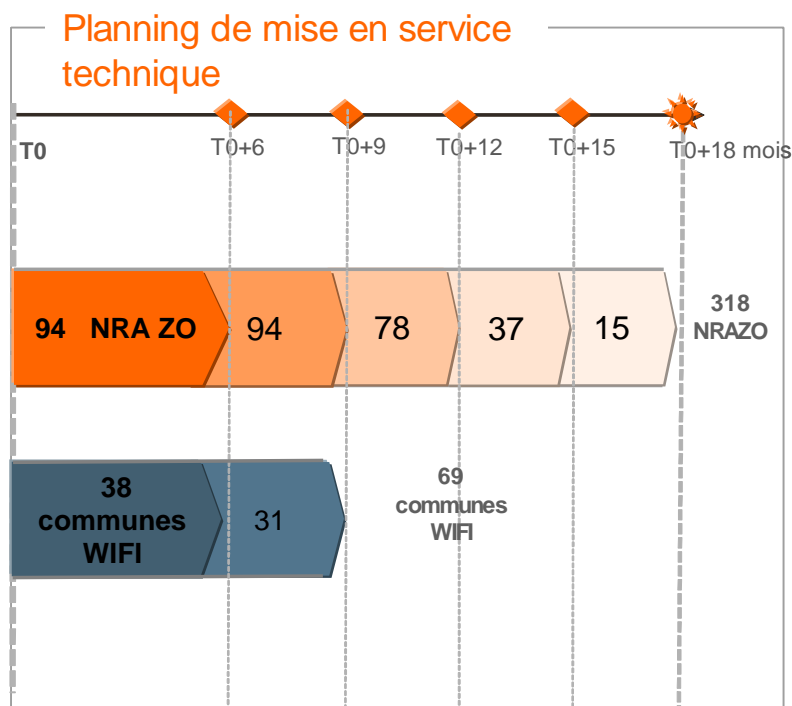
Le Titulaire du contrat de partenariat pourra avoir recours, autant que nécessaire, via un contrat de prestations, aux compétences de France Telecom, pour l'exécution du contrat de partenariat.

2. METHODOLOGIE GENERALE DE DEPLOIEMENT

3. Description de l'organisation et des moyens de déploiement

4. PLANNING DE DEPLOIEMENT

L'intégralité du déploiement sera effectuée en 18 mois conformément au programme fonctionnel.



T0 correspondant à la date de notification du contrat.

4.1 Planning de déploiement des NRAZO

Le planning de déploiement des NRAZO intègre une mise en service commerciale de 100% des NRAZO au bout de 18 mois :

- T0 + 6 mois = 40 NRAZO
- T0 + 9 mois = 100 NRAZO
- T0 + 12 mois = 97 NRAZO
- T0 + 15 mois = 58 NRAZO
- T0 + 18 mois = 23 NRAZO

Ci-dessous le planning de mise en service commercial par département :

Département	T0+6mois	T0+9Mois	T0+12mois	T0+15mois	T0+18mois	Total
Aude	10	25	25	25	23	108
Gard	10	25	25	5		65
Lozère	10	25	25	17		77
Pyrénées-Orientales	10	25	22	11		68
Total	40	100	97	58	23	318

Ce planning prend en compte les contraintes réglementaires dues aux délais de prévenance nécessaire avant la mise en service de NRAZO.

Ci-dessous le planning des mises en services techniques par département. Ce planning est celui sur lequel est basé le schéma des pénalités liées au déploiement des NRAZO.

Département	T0+6mois	T0+9Mois	T0+12mois	T0+15mois	T0+18mois	Total
Aude	27	27	23	16	15	108
Gard	22	22	16	5		65
Lozère	25	25	22	5		77
Pyrénées-Orientales	20	20	17	11		68
Total	94	94	78	37	15	318
Pourcentage	30%	59%	84%	95%	100%	

La mise en service technique intègre :

- la recette de conformité des infrastructures NRAZO
- la recette des infrastructures fibres liées au NRAZO avec collecte FO

Les liens de transmission cuivre seront mis en service au plus près des mises en service commerciale afin de réduire les coûts d'exploitation.

Notre engagement porte sur un nombre de NRAZO mis en service techniquement par trimestre à partir de T0 ; T0 correspondant à la date de notification du contrat. Les jalons et les volumes associés qui seront pris en compte pour le déclenchement des pénalités sont : T0+6mois, T0+12mois, T0+18mois.

L'ordre de mise en service des NRAZO, sous-réserve de faisabilité technique, peut être discuté dans le cadre des commissions de coordination mises en place après notification du contrat.

La planification des NRAZO est détaillé en annexe 4a2 du contrat, avec pour chaque NRAZO, un jalon de mise en service technique et commerciale ainsi que la liste des communes couvertures.

L'ordre de déploiement des NRAZO pourra être adapté et revu pendant les phases de déploiement, dans les réunions de la commission de coordination, pour répondre aux demandes de la Région Régional Languedoc Roussillon, sous réserve de faisabilité technique.

4.2 Planning de déploiement des communes WIFI

Ci-dessous le planning détaillé des installations de cellules WIFI par département :

Nombre de cellules wifi	T0 + 6 mois	T0 + 9 mois	Total
Aude	51	12	63
Gard	31	83	114
Lozère	3		3
Pyrénées-Orientales	13	37	50
Total	98	132	230

Ci-dessous le même planning avec une consolidation au niveau des communes :

Nombre de communes WIFI	T0 + 6 mois	T0 + 9 mois	Total
Aude	21	3	24
Gard	11	20	31
Lozère	1		1
Pyrénées-Orientales	5	8	13
Total	38	31	69

Le planning des communes WIFI figure en annexe 4a3.

Une première tranche de communes WIFI sera livrée techniquement au bout de 6 mois, et la totalité au bout de 9 mois.

Les mises en service commerciales, correspondant à l'ouverture de l'offre de collecte pour les FAI, seront, elles, échelonnées entre 9 mois et 12 mois.

L'ordre de déploiement des communes concernées par le WIFI pourra être adapté et revu pendant les phases de déploiement, dans les réunions de la commission de coordination, pour répondre aux demandes de la Région Languedoc Roussillon, sous réserve de faisabilité technique.

4.3 Planning de déploiement cumulé

Le planning cumulé de déploiement des infrastructures NRAZO et WIFI est le suivant :

Département	T0+6mois	T0+9Mois	T0+12mois	T0+15mois	T0+18mois	Total
Aude	78	39	23	16	15	171
Gard	53	105	16	5		179
Lozère	28	25	22	5		80
Pyrénées-Orientales	33	57	17	11		118
Total	192	226	78	37	15	548
Pourcentage	35%	76%	91%	97%	100%	

Les jalons de 30% à T0+6 mois, 60% à T0+9mois, 85% à T0+12 mois, 95% à T0+15mois et 100% T0+18 mois sont ainsi respectés.

4.4.Planning de production des APD

Concernant les délais de conception, notre offre finale intègre une première version des APS et dans les deux mois après notification du contrat les versions définitives de l'ensemble des APS seront fournies à la région.

Afin de respecter le planning de déploiement notre proposition en termes de production d'APD NRAZO est la suivante :

Jalon de déploiement	Objectifs de déploiement par jalon	délai de remise des APD à la région à compter du T0
T0 + 6 mois	69 NRAZO cuivre 0 NRAZO FO 25 NRAZO FH	T0 + 1 mois pour 10 APD T0 + 3 mois pour 84 APD
T0 + 9 mois	88 NRAZO cuivre 2 NRAZO FO 4 NRAZO FH	T0 + 6 mois pour 88 APD T0 + 3 mois pour 6 APD
T0 + 12 mois	53 NRAZO cuivre 24 NRAZO FO 1 NRAZO FH	T0 + 9 mois pour 53 APD T0 + 6 mois pour 25 APD
T0 + 15 mois	22 NRAZO cuivre 15 NRAZO FO 0 NRAZO FH	T0 + 9 mois pour 15 APD T0 + 12 mois pour 22 APD
T0 + 18 mois	4 NRAZO cuivre	T0 + 15 mois pour 4 APD T0 + 12 mois pour 11 APD

Afin de respecter le planning de déploiement notre proposition en termes de production d'APD WIFI est la suivante :

Jalon de déploiement	Objectifs de déploiement par jalon	délai de remise des APD à la région à compter du T0
T0 + 6 mois	98 cellules	T0 + 3 mois pour les 98 APD
T0 + 9 mois	132 cellules	T0 + 6 mois pour les 132 APD

5. Méthodologie générale d'exploitation

6. DESCRIPTION DE L'ORGANISATION ET DES MOYENS POUR L'EXPLOITATION

Version expurgée
après avis de la CADA
n° 2008 06-31-FT

7. PLANNING DE L'EXPLOITATION

Planning d'exploitation :

Domaine	Action	Périodicité	Détail des actions réalisées
NRA ZO	Visite préventive	Annuelle	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification de l'état externe de l'armoire - Contrôle de la tenue mécanique de l'armoire et remise en état si besoin - Vérification de l'état des joints de porte, des joints de circuit de ventilation et remplacement si besoin - Contrôle du bon fonctionnement des serrures, poignées d'ouverture et éclairage de chaque compartiment et remise en état si besoin - Lubrification des serrures et tringlerie - Nettoyage ou remplacement des filtres de ventilateur ou échangeur d'air de l'armoire ; vérification que les entrées et sorties d'air ne sont pas obstruées - Nettoyage de l'intérieur de l'armoire et évacuation des déchets - Contrôle des équipements de l'environnement technique (Batterie, station 48V,..) et entretien courant - Relevé du débit de la station 48V - Test de bon fonctionnement du renvoi des alarmes du domaine de l'environnement technique - Vérification de la présence de la documentation
	Lots de maintenance	Au besoin	Mise à niveau des lots de maintenance
WIFI	Visite préventive sur site tête de réseau	Annuelle	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification de l'état des équipements - Vérification du câblage et de la connectique et remplacement si besoin - Nettoyage et évacuation des déchets - Vérification de la configuration des équipements - Test de marche/arrêt si besoin - Tests de supervision
	Visite préventive sur site radio	Annuelle	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification de l'état des antennes - Vérification de l'état des connecteurs d'antenne (étanchéité...) et remplacement si besoin - Nettoyage et évacuation des déchets - Test de marche/arrêt si besoin - Tests de supervision - Vérification du dégagement du site (portée à vue, obstacles,...) et tests radios si nécessaire
	Lots de maintenance	Au besoin	Mise à niveau des lots de maintenance
Reporting	Tableau de bord	Trimestrielle	Suivi des indicateurs de performance
	Rapport annuel d'activité	Annuelle	Intègre un rapport d'exploitation de l'année écoulée (niveaux de performance atteints, synthèse des incidents éventuels et des réparations, remises en état ou remplacements, plans d'actions, ...)

8. OBJECTIFS DE PERFORMANCE DE DEPLOIEMENT

Les objectifs de performance de déploiement sont décrits dans l'annexe 16 du contrat et concernent :

- le respect du planning de livraison des APD
- le respect du planning de déploiement des NRAZO
- le respect du planning de déploiement des cellules WIFI
- le respect des engagements de couvertures et des niveaux d'éligibilité

Les mécanismes de primes et de pénalités liés à ces engagements de performance sont décrits dans l'annexe 22 du contrat.

A noter que le Partenaire ne pourra être tenu pour responsable en cas de retard de déploiement WIFI du à un retard de mise à disposition des points hauts par les communes concernées par le projet.

9. OBJECTIF DE PERFORMANCE DE L'EXPLOITATION

Les objectifs de performance en termes de qualité de service sont décrits dans l'annexe 19 « Catalogue de Services et Grille tarifaire ».

Les mécanismes de primes et de pénalités liés à ces engagements de performance sont décrits dans l'annexe 22 du contrat.

Les garanties et les engagements de qualité de service seront indiqués dans chaque contrat-Usager. Ils sont précisés dans l'annexe 20.

10. ÉVOLUTION DU DEPLOIEMENT ET DE L'EXPLOITATION

11. PRODUCTION D'ANNEXES CONTRACTUELLES

- En annexe 8 de l'offre finale sont présentés les Cahiers des Charges Techniques
- En annexe 4 a1 est présenté le plan d'assurance qualité
- En annexe 4 a2 est présenté le détail du planning de mise en service des NRAZO
- En annexe 4 a3 est présenté le détail du planning de déploiement des boucles locales WIFI